

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **JUSTICE – MEDIAS**

#### **Objet : La défense d'Alfred PETIT obtient la déprogrammation de l'émission « Faites entrer l'accusé »**

L'émission « Faites entrer l'accusé » du Dimanche 27 Mai devait être consacrée à l'affaire dans laquelle Monsieur Alfred PETIT a été condamné.

Ce documentaire allait nécessairement porter atteinte à la présomption d'innocence de Monsieur Alfred PETIT, dont l'affaire est actuellement pendante devant la Cour de cassation.

En effet, les avocats actuels de Monsieur PETIT n'avaient pas eu l'opportunité d'y présenter les arguments au soutien de son innocence.

Dûment mandatés par Monsieur PETIT, ses avocats, Maîtres Alexandre M. BRAUN et Benoit DENIAU ont saisi le Président du Tribunal de grande instance statuant en référé, aux fins d'obtenir la déprogrammation du documentaire.

La Société France 2, devant le Président du Tribunal de grande instance, a accepté de déprogrammer l'émission prévue le 27 Mai, « *sans aucune reconnaissance d'une quelconque faute de sa part* ».

Monsieur PETIT, représenté par ses Conseils, a pris acte de cette déprogrammation et a fait toutes réserves sur une éventuelle diffusion ultérieure.

Les avocats de Monsieur PETIT, Maître BRAUN et Maître DENIAU, rappellent que les droits de leur Client doivent être respectés et qu'ils seront fidèlement défendus.

#### **CONTACTS :**

Alexandre M. BRAUN – [REDACTED] - [REDACTED] (*Merci de ne pas diffuser le numéro de portable au-delà de la rédaction*)

Benoit DENIAU : [REDACTED] – [REDACTED] (*Merci de ne pas diffuser le numéro de portable au-delà de la rédaction*)